

Boudi (Boudy) (seigneurs de Kerfur en Saint-André-des-Eaux, famille disparue dans la seconde moitié du XV^e siècle)

Les Boudi sont à relier à Michel Boudi qui est receveur du domaine ducal de Guérande de 1390 au 1^{er} août 1393 (RENAUDIN, Yves, *Les domaines des ducs de Bretagne. Leur administration du XII^e au XV^e siècle*, dactyl., thèse, de l'École des chartes, Paris, 1957, p. 223, qui écrit Bondi, voir encore, pour la période entre le 1^{er} juillet 1392 et le 17 mars 1393, Arch. Loire-Atlantique., E 211/). Il est possible qu'il soit à nouveau receveur vers 1399-1400 (KERHERVE, *Les gens...*)

Michel Boudi est en possession d'une maison située rue Bizienne près de la chapelle Notre-Dame-la-Blanche (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 62, f^o 239). N'ayant pas rendu son compte, le duc fait confisquer après sa mort cette maison et l'accense contre le paiement d'une rente annuelle d'un montant de 10 sous, ce que conteste l'évêque de Nantes qui affirme que la maison relève de ses régaires ; cette une des questions qui sont l'objet d'une enquête en 1417 (*ibid.*, E 74/14, f^o 15, 33 et 46 v^o).

Dans le rentier du domaine ducal de Guérande, rédigé en 1452, qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées –, figure, une « taille » pour Michel Boudi s'élevant à 58 sous 9 deniers obole, dont il est précisé, dans celui de 1477, que la veuve Michel Boudi, tutrice de leurs enfants, paie cette rente (*ibid.*, B 1489 [A] ; *ibid.*, B 1489 [B], f^o 4).

Le 18 mai 1420, dans la montre de Jean de Rieux des troupes destinées à la libération du duc prisonnier des Penthievre figure Olivier Boudi (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1008).

Vers 1426, lors d'une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Guérande, est recensé Guillaume Boudi demeurant en « la ville » (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Guérande et site « Archives remarquables »). En mai 1437, il est membre de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f^o13) dont il est un des deux procureurs de mai 1440 à mai 1441 (*ibid.*, f^o 13 v^o).

Guillaume Boudi décède avant le 19 avril 1464. Il laisse un fils Jean et des filles.

Le 19 avril 1464, la fille aînée (son prénom n'est pas indiqué) de feu Guillaume Boudi est mineure – elle n'a pas 12 ans –, placée sous la tutelle de Jean Rivière, seigneur de Brantonnet, ses parents s'opposent à un projet de mariage au motif qu'elle serait mariée à « moins suffisant pour elle » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3, f^o 46 v^o-47).

Dans un rentier d'Escoublac, non daté mais postérieur au 1^{er} août 1466, se lit : « Pierre de Kerguisec, héritier de Jacquet de Kerguisec et de sa femme, héritier de Jean Boudy fils de Guillaume Boudy, sur terre et rente en Escoublac et à cause dudit, Boudy pour herbregement de Kerfur et autres héritages dans la paroisse de Guérande (*ibid.*, E 1227/4, f^o 3, ; d'une autre main, il est indiqué « a present Pierre Gaultier à cause de Anne Cecillon [de Sécillon], sa femme, damme de Kerfur », non daté (années 1540). Mention qui est confirmée par une autre du 18 août 1477 : « Guillaume Boudi par Pierre de Kerguisec et sa femme » (*ibid.*, B 1482). Ainsi, Pierre de Kerguisec, fils de Jacquet de Kerguisec, a-t-il épousé, la fille de Jean Boudi lui-même fils de Guillaume Boudi (Boudy) et entre en possession de Kerfur.

La réformation du domaine ducal de 1541 éclaire également une autre partie de la succession des Boudi :

« Jehan de Secillon, seigneur du Cosquet, tient le Coskett qui estoit es Boudiz et Keraiz Carahès] qui estoit marié à une fille de Boudy » (qui lui apporte le Cosuer), celle-ci, qui se prénomme, Guyonne, « a par ailleurs] vendu à Pierre de Kerveno, seigneur de Tregouleau les maroys qui furent Boudy ». Il est encore indiqué encore que Catherine Boudi dont « Guillaume Poret a este filz et heritier », et que la dame de Kerfur Anne de Sécillon est également fille de Catherine (*ibid.*, B 1493, f^o 3 v^o et 15).

Autres Boudi

- Jeanne. Le 2 décembre 1416, veuve de Jean Le Loyec. Jeanne Boudi présente le minu qui fait suite au décès, intervenu le 29 septembre, de son époux (*ibid.*, B 1462).
- Jeanne. Le 15 février 1437, elle est mentionnée comme épouse de Guillaume Perrin époux de Jeanne Boudi (*ibid.*, 1469).

Alain GALLICE